

contrat joint à la recommandation ministérielle, pour le transport et la distribution de gaz naturel pour une période de cinq ans en considération d'une somme globale de 863 155 \$ prise à même ses budgets.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
MICHEL CARPENTIER

25216

Gouvernement du Québec

### **Décret 308-96, 13 mars 1996**

CONCERNANT la nomination de deux membres de l'assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe *c* de l'article 7 de la Loi sur l'Université du Québec (L.R.Q., c. U-1), les droits et pouvoirs de l'Université sont exercés par l'assemblée des gouverneurs, composée notamment d'au plus quatre personnes nommées pour trois ans par le gouvernement, sur la recommandation du ministre, parmi les directeurs généraux des instituts de recherche et des écoles supérieures;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 12 de cette loi, dans le cas des membres visés aux paragraphes *c* à *f* de l'article 7, toute vacance est comblée en suivant le mode de nomination prescrit pour la nomination du membre à remplacer;

ATTENDU QU'en vertu du décret 1060-92 du 15 juillet 1992, monsieur Pierre De Celles était nommé membre de l'assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec pour un deuxième mandat de trois ans, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QU'en vertu du décret 1060-92 du 15 juillet 1992, monsieur Robert L. Papineau était nommé membre de l'assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec pour un second mandat de trois ans, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la proposition de la ministre de l'Éducation:

QUE monsieur Pierre De Celles, directeur général de l'École nationale d'administration publique, soit nommé membre de l'assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec, à titre de personne désignée parmi les directeurs généraux des instituts de recherche et des écoles supérieures, pour un troisième mandat de trois ans à compter des présentes;

QUE monsieur Alain Soucy, directeur général de l'Institut national de la recherche scientifique, soit nommé membre de l'assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec, à titre de personne désignée parmi les directeurs généraux des instituts de recherche et des écoles supérieures, pour un premier mandat de trois ans à compter des présentes, en remplacement de monsieur Robert L. Papineau.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
MICHEL CARPENTIER

25217

Gouvernement du Québec

### **Décret 309-96, 13 mars 1996**

CONCERNANT la nomination de deux membres de l'assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe *d* de l'article 7 de la Loi sur l'Université du Québec (L.R.Q., c. U-1), les droits et pouvoirs de l'Université sont exercés par l'assemblée des gouverneurs, composée notamment de cinq personnes nommées par le gouvernement dont deux étudiants des universités constituantes, écoles et instituts de l'Université du Québec, nommés pour deux ans et désignés par les étudiants de ces universités, écoles et instituts;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 12 de cette loi, dans le cas des membres visés aux paragraphes *c*, *d*, *e* et *f* de l'article 7, toute vacance est comblée en suivant le mode de nomination prescrit pour la nomination du membre à remplacer;

ATTENDU QU'en vertu du décret 1840-93 du 15 décembre 1993, madame Maryse Camirand et monsieur Pierre Lavoie étaient nommés membres de l'assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec, que leur mandat est expiré et qu'il y a lieu de pourvoir à leur remplacement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la proposition de la ministre de l'Éducation:

QUE madame Yolaine Savignac, étudiante, soit nommée membre de l'assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec, à titre de personne désignée par les étudiants, pour un premier mandat de deux ans à compter des présentes, en remplacement de madame Maryse Camirand;